

que que le même esprit sectaire continuera de gouverner et qu'aucune des lois qui se préparent dans l'ombre contre la famille chrétienne et contre l'Eglise ne sera abandonnée. Le roi ira toujours le mois prochain à Paris ; M. Loubet viendra lui rendre sa visite à Rome, sans être reçu par le Souverain-Pontife; et au mois de novembre, le ministère portera à la Chambre sa fameuse loi de divorce qu'il représente comme la panacée contre tous les maux passés, présents et à venir. La Franc-maçonnerie continue à tout gouverner, rien n'est changé, et les catholiques ont raison de continuer à craindre.

— Le consistoire du 22 juin commence à se dessiner. Le nouvel archevêque de Cologne vient d'arriver avec une suite de six personnes. L'empereur a voulu que cette venue soit solennelle, et que la présence du nouveau cardinal allemand fût un petit événement dans la ville de Rome. Le poste de Mgr Nocella, qui était patriarche titulaire de Constantinople, va être donné à Mgr Ceppetelli, qui est vice-gérant ; et il paraît que le cardinal Agliardi sera nommé vice-chancelier de l'Eglise. Il quittera ses appartements pour aller habiter, à la Chancellerie, les magnifiques salles qui ont été récemment restaurées et qui font de ce palais la plus belle demeure cardinalice à Rome.

— La santé du Souverain-Pontife se remet rapidement. Léon XIII pourra affronter les fatigues des réceptions qui précèdent, accompagnent et suivent les consistoires. Ce n'est point une petite chose pour un vieillard qui compte 93 ans ; mais il est consolant de voir avec quel respect les journaux parlent ici de Léon XIII. On sent qu'ils ont conscience de la force de l'Eglise incarnée dans un corps si débile, mais qui cependant suffit encore à tout. Le pape quand bien même il reste renfermé dans ses appartements, ne recevant que les audiences de curie, et se rendant invisible aux nombreuses demandes des pèlerins, s'occupe cependant de l'Eglise, non seulement dans son ensemble, mais jusque dans les moindres détails.

Il y a eu récemment une question assez grave pour les Dominicains de France qui cherchaient à rester dans ce pays, moyennant quelques sacrifices que ces Révérends Pères estimaient de pure formalité, mais que d'autres croyaient assez graves pour l'ordre et surtout au point de vue des principes. Il s'agissait de savoir si les concessions qu'ils faisaient au gouvernement français ne dépassaient point la limite de ce qu'ils pouvaient faire. La question fut évoquée à Rome et Léon XIII, cela me revient de bonne source, a voulu tout voir par lui-même. Il a voulu examiner tous les documents, se rendre un